

LE CONTENTIEUX DE L'INDU

Cette formation s'adresse aux professionnels de santé conventionnés, exposés au risque de réclamation d'indu par les caisses d'assurance maladie. Pouvant compléter une formation NGAP, ou être suivie seule, cette formation s'adresse à tous les professionnels de santé libéraux (IDEL, kiné...).

L'objectif est de présenter les différentes procédures pouvant être engagées à l'encontre du professionnel de santé conventionné, afin de lui permettre d'adopter les bons réflexes en cas de contrôle, et de connaître précisément ses droits face aux caisses d'assurance maladie.

Les moyens de défense dans le cadre de chaque procédure seront aussi précisés, qu'il s'agisse de contester la procédure ou les cotations appliquées. Enfin, la formation aborde également les sanctions encourues par le professionnel, et les moyens de les anticiper y compris dans l'hypothèse d'une condamnation.

Cabinet Bolzan Avocats

SIRET : 91772117700017

Enregistré auprès de la DREETS

sous le numéro 93840533384

PROGRAMME :

I. L'ORIGINE DE LA RÉCLAMATION D'INDU :

A. Les différents types de contrôle

1. *Le contrôle médical*
2. *Le contrôle administratif*

B. Le déroulement du contrôle

1. *Les prérogatives de la caisse*
2. *Les droits du professionnel contrôlé*

C. L'issue du contrôle

1. *La décision de la caisse : la lettre d'observations*
2. *La notification d'indu*

II. LES DIFFÉRENTES PROCÉDURES APPLICABLES EN MATIÈRE D'INDU

A. La procédure civile

1. *La Commission de Recours Amiable, un préalable obligatoire*
2. *Le Pôle Social, juge de l'indu*

B. La procédure de pénalités financières

1. *Le déroulement de la procédure*
2. *Les sanctions*

C. La procédure pénale

1. *Les chefs de poursuites et sanctions*
2. *La distinction avec la procédure civile*

D. La procédure disciplinaire

1. *La procédure devant la Section des Assurances Sociales*
2. *Les sanctions*

E. Le déconventionnement

1. *Le déconventionnement d'office*
2. *Le déconventionnement d'urgence*